

APRÈS ART. 8

N° CE573

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2025

VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR -
(N° 856)

N° CE573

AMENDEMENT

présenté par

M. Barthès, M. Amblard, M. de Lépinau, M. Falcon, M. Gabarron, M. Patrice Martin, M. Tivoli,
M. Vos, M. Rivière, M. Weber, M. Le Bourgeois, M. Loubet, M. Meizonnet, M. Goliot,
Mme Grangier et Mme Laporte

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.